

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril
le Conseil municipal de la Commune de VIVEROLS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Monsieur Christian ALEXANDRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/04/2014

PRESENTS : MM. ALEXANDRE – MATICHARD – RECOQUE – MARTIN –
JOUBERT – HAUTEVILLE – PORTENEUVE – LACROIX – PICARD -
GEORGET

ABSENTS : ALLARD Jean Yves a donné procuration à ALEXANDRE
Christian

Madame MARTIN Isabelle a été élue secrétaire.

Objet : Tarif Redevance Assainissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de Redevance
Assainissement à compter du 1er août 2014 comme indiqué ci-dessous :

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait par compteur : 50 euros
- de 0 à 120 M³ d'eau consommée : 0.70 euros le M³
- au delà de 120 M³ d'eau consommée : 0.40 euros le M³
- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus;
Au registre sont les signatures;
Pour copie conforme.

Le Maire,
Christian ALEXANDRE

